

chapitre

8

ÉTAT DES LIEUX SUR LA FAUNE SAUVAGE ET SES HABITATS

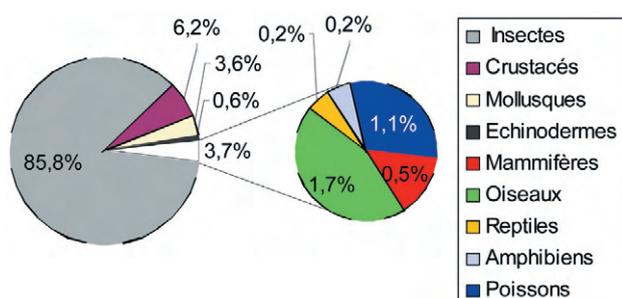


DONNEES INEXISTANTES OU FRAGMENTAIRES

Nos connaissances se limitent aux espèces de grande taille, en tête des chaînes alimentaires. La base des réseaux trophiques reste très peu explorée d'un point de vue qualitatif.

Rappelons enfin que la faune sauvage de France est composée à 85 % d'espèces d'Insectes (IFEN, 2002). La figure ci-dessous donne les proportions relatives en nombre d'espèces pour les différents groupes de faune sauvage en France ⁶.

Proportion relatives du nombre d'espèces par groupe en France (IFEN, 2002)



.Figure 12 : Proportions relatives du nombre d'espèces par groupe en France (IFEN, 2002).

Les Vertébrés ne représentent que 3,7 % du nombre total d'espèces. Chez les Vertébrés, près d'un tiers des espèces sont des poissons, mais ceux-ci ne sont pas pris en compte dans les pages suivantes (Cf. 4.1.2.).

La faune marine, peu étudiée, est moins bien connue que la faune continentale (Cf. annexes, carte 1 : Le patrimoine naturel de Bretagne). En Bretagne, un important travail d'inventaire est actuellement mené notamment par le laboratoire de biologie marine du MNHN, le réseau REBENT et les chercheurs d'Océanopolis. Les inventaires en cours permettent de découvrir de nouvelles espèces pour la région Bretagne et d'affiner le statut de conservation des espèces d'ores et déjà inventoriées. L'étude de cette diversité marine devrait permettre de mieux gérer dans les décennies à venir l'important patrimoine naturel marin que possède la Bretagne.

En résumé, les groupes les plus étudiés sont les Mammifères, les Oiseaux, les Reptiles et les Amphibiens mais ils ne représentent guère plus de 2,5 % du nombre total des espèces.

CROISEMENT DES DONNEES SYNTHETISEES : QUELS HABITATS IMPORTENT LE PLUS POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE D'INTERET REGIONAL ?

Dans les tableaux de synthèse réalisés au cours de l'état des lieux, nous avons pu dresser une liste d'espèces à retenir comme d'intérêt régional en Bretagne, et ce, pour chacun des groupes pour lesquels les connaissances actuelles étaient suffisantes et actualisées. En reprenant tous ces tableaux de synthèse pour n'en faire qu'un **tableau général de synthèse** regroupant l'ensemble de la faune sauvage retenue comme d'intérêt régional en Bretagne, nous obtenons un tableau de **497 espèces** en lignes dans lequel est

rappelé pour chacune ses **exigences écologiques** (Cf. annexe, exemple de tableau de synthèse).

La description du milieu de vie de chaque espèce en présence/absence par habitat a été affinée. La valeur 1 lui a été affectée si elle fréquente cet habitat. Cette valeur a été doublée si l'habitat concerné est très important pour la survie de l'espèce (= 2). En revanche, si la présence de l'espèce dans cet habitat en Bretagne est considérée comme anecdotique, cette valeur est divisée par deux (= 0,5).

6. N'ont pas été pris en compte les espèces unicellulaires et procaryotes, ainsi que les pluricellulaires, les Myriapodes, Arachnides, Vers, Cténares, Cnidaires et Spongiaires.

A partir du tableau de synthèse, nous avons cherché à hiérarchiser l'importance des habitats les uns par rapport aux autres en fonction des espèces que chacun abrite. Ce tableau est fondé sur une description écologique des espèces par type d'habitat défini dans CORINE Biotopes (nomenclature officielle des groupements végétaux). Aussi, il conduit à ce qu'une espèce ubiquiste « pèse » plus lourdement dans le « poids » des habitats de la région, qu'une espèce inféodée à un seul type de milieu. C'est pourquoi une **normalisation** a été réalisée afin que chaque ligne du tableau (= chaque espèce) ait le même « poids » (= 10). Ainsi, pour une espèce inféodée à un milieu, tout le « poids » de la ligne porte sur un seul habitat (= 10) ; alors que pour une espèce ubiquiste, le « poids » de la ligne sera réparti sur les différentes colonnes « habitats » (= 10/nbre hab). **Le détail des calculs est annexé.**

Par ailleurs, nous avons vu que nos connaissances sont relativement variables en fonction du groupe auquel nous nous intéressons. Aussi, les espèces des **groupes les moins inventoriés ou les moins bien connus** ont-elles été pondérées d'un facteur 0,25. Le « poids » de la ligne d'une espèce de ces groupes sera moindre (= 2,5) que celui d'une espèce d'un groupe bien inventorié et mieux connu (= 10).

Au final, nous avons pour chaque colonne du tableau de synthèse sur la faune sauvage d'intérêt régional, la part relative de chaque habitat dans la conservation de celle-ci.

Le graphique ci-dessous récapitule pour chaque type de milieu la part relative (unité arbitraire) qu'il joue vis-à-vis de la faune sauvage d'intérêt régional.

Au final, cinq grands types d'habitats regroupent 55 % de la prise en compte de la faune d'intérêt régional. Ce sont, par ordre décroissant d'importance, les types de milieux suivants :

- milieux marins (16,45 %) ;
- milieux humides (15,1 %) ;
- milieux humides littoraux (8,84 %) ;
- landes et fruticées (7,5 %) ;
- plages, dunes, côtes rocheuses et falaises maritimes (7,1 %).

NB : ces pourcentages ne correspondent pas au pourcentage du nombre total d'espèces, car nombre d'entre elles sont prises en compte dans plusieurs habitats.

Ce classement des types de milieu est encore perfectible, mais il donne de façon objective un premier jet de l'importance en Bretagne de certains habitats vis-à-vis de la faune sauvage d'intérêt régional et de la connaissance que l'on en a aujourd'hui. On constatera toutefois que la bibliographie et les principaux acteurs environnementalistes avaient bien identifié les milieux humides comme milieux à forts enjeux en Bretagne.

Ce classement ne signifie pas que les autres types de milieux ne doivent pas faire l'objet d'une politique de gestion, de recherche ou de conservation. En effet, il faut également prendre en compte l'**importance surfacique** de chaque milieu et sa **dynamique d'évolution** dans la région. Certains habitats très particuliers comme les **grottes** (chauves-souris) ou les **tourbières** (la rareté des tourbières et leur originalité confèrent à la Bretagne une responsabilité particulière dans la conservation de ces milieux) et **bas-marais** (libellules) ne peuvent être le milieu de vie que d'espèces aux exigences écologiques très particulières. Aussi ce nombre d'espèces étant bien plus faible, la part relative de ces habitats est-elle par conséquent moindre. **Or ces habitats, relativement plus rares lorsqu'ils abritent des espèces spécialistes, doivent être considérés comme à enjeu régional fort.**

Le **tissu urbain** n'est pas non plus à négliger. Certaines régions établissent des plans de **gestion différenciée des espaces verts** afin de mieux prendre en compte le patrimoine naturel présent dans les secteurs urbanisés. En effet, au-delà de la prise en compte de certains habitats particuliers abritant une faune sauvage d'importance régionale, il convient aussi de **préserver la biodiversité générale en faune sauvage « ordinaire »**. Certaines grandes villes intègrent désormais dans leurs projets urbains la présence de la faune sauvage. Certains bâtiments de construction récente permettent par exemple à des oiseaux comme le Martinet noir (*Apus apus*) ou le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) de nidifier. **La faune plus ordinaire présente dans les milieux urbains et/ou périurbains doit également retenir notre attention.**



Importance cumulée des espèces à enjeux inféodées à l'habitat (unité relative arbitraire)

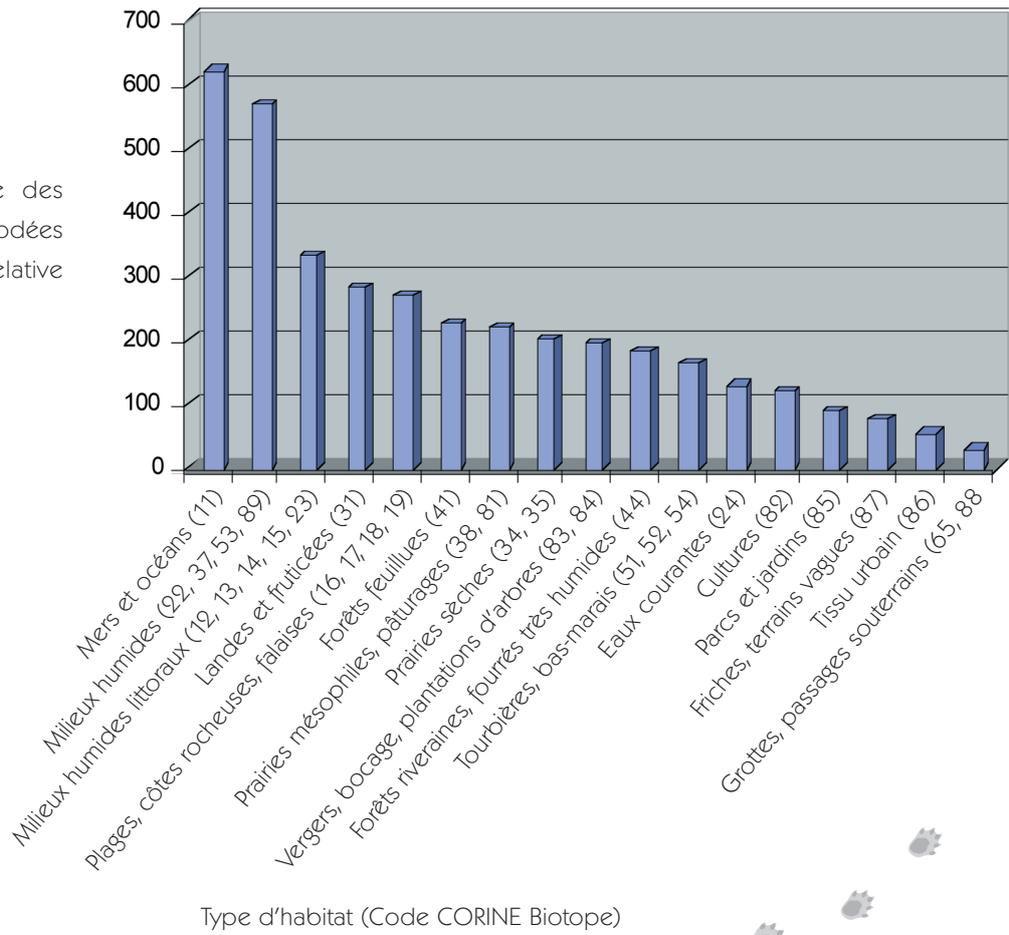


Figure 13 : Classement des habitats en fonction des espèces qu'ils abritent

